

SOCIETE BIC

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières

92611 Clichy Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature

Assemblée générale mixte du 19 mai 2021
21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

SOCIETE BIC

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières

92611 Clichy Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature

Assemblée générale mixte du 19 mai 2021 – 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

A l'Assemblée générale de SOCIETE BIC,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date de l'opération, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au titre de la 22^{ème} résolution de la présente Assemblée générale, qui a été fixé à 10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'émission pour les délégations conférées aux termes de la présente résolution et des 17^{ème} et 18^{ème} résolutions de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2020.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission et le cas échéant, de fixer les modalités de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2021

Les commissaires aux comptes

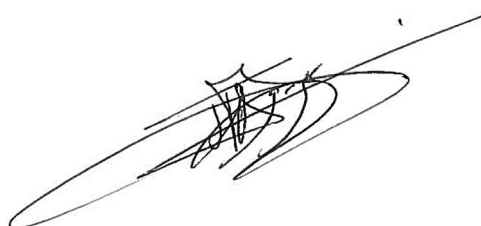
Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Vianney MARTIN

Deloitte & Associés



Jean-Pierre AGAZZI